

V1.1

FAQFR123

Prérequis : Connaissance moyenne Payroll Mauritius

Objectif

Si vous avez donné une prime à un Salarié (se trouvant dans le seuil taxable après déduction de son EIT) mais avez omis de rendre celle-ci soumise à la taxe (PAYE), une régularisation est nécessaire car le Salarié est redevable de cet imposition et le total taxable cumulé étant de fait erroné, va altérer le calcul de la somme retenue PAYE dans **Payroll Mauritius**.

Comment faire ?

2 cas possibles :

 Si vous n'avez pas déjà effectué votre déclaration PAYE auprès de la MRA, ni réglé le salaire au Salarié : toute modification est encore possible

	Rubrique Paie							
	3000 : Special Allo	🖋 Valider Rubrique						
	Détails calcul	Groupes R	Rub.				^	
Vous pouvez simplement	✓ Utilisez un titre d'affichage différent/personnalisée							
revenir sur la rubrique	Rubrique:	Bonus 2%						
de paie concernée et	Date début:		11111 11111 11111	Date fin:				
soumettre celle-ci en cochant la case ' Imposable ' et [Valider	Base de salaire:	Ajusté bas	se	Calculation:	Calcule pror	rata		
	PAYE:	🗹 Imposable)	Arrondi:	🔲 Roupie la pl	us proche		
Rubrique]	Prépayé: Avantages prépayés							
	Montants Salarié							
	Multiplicateur Fib	xe/Formule:	p.basic					
	Valeur Fixe/Form	Valeur Fixe/Formule:		0.02				
	Appliqué sur les mois sélectionnés							

puis allez sur le calcul du Bulletin de paie dans la section 'Calcul Bulletin' puis [Calculer] : une fois sélectionné le Salarié dans la liste à gauche, cliquez sur le bouton **[Recalculer]** et si conforme à vos attentes, cliquez ensuite sur [Valider] : **le bulletin de paie est régularisé !**

Par contre, si vous avez déjà effectué votre déclaration PAYE auprès de la MRA, et/ou réglé le salaire au Salarié : toute modification est alors possible mais compliquée (régularisation à faire auprès de la MRA, retour de salaire du Salarié...), il convient mieux (après accord du Salarié) d'effectuer une régularisation sur le mois suivant

La prime ayant déjà été versée, vous ne pouvez pas simplement aller sur celle-ci est cocher la case « Imposable » comme précedement, il convient bien sur de le faire dans tous les cas pour les éventuelles autres primes identiques à venir, mais ceci ne régularisera pas le mois passé !

R	Comment régulariser le mois suivant le montant total taxable en cas d'erreur de ma part						
	Prérequis : Connaissance moyenne Payroll Mauritius	V1.1					

Pour régler cette situation, <u>positionnez-vous sur la période suivante</u> (à celle que vous voulez régulariser et qui n'a pas encore été validée) et entrez dans la section 'Calcul Bulletins' et cliquez sur [Feuille de temps] (1), choisissez le Salarié concerné (2) puis cliquez sur l'onglet « Rubriques mois en cours » (3)(qui va nous permettre d'ajouter une rubrique qui ne sera QUE pour ce mois) et le bouton [Ajouter Rubrique] (4) :

Salariés	P	Période			Calcul Bulletins		De	eclaration	Rapports	Rapports		Employeur	
🙈 Nouveau	• Oct, 2019	Oct, 2019 Monthly Sa			euille de temps		NPF&NSF	Emoluments	\$ Paiements	🔻 🕞 Rubriq	ues com.	🛓 Société	
🖞 Opération 🔻 💆 Paramètres 🔂 Ferme			rmer période	🔳 C	Calcula		PAYE	Comptabilité 🔻	Rapports	* 💮 Param	ėtres 🔻	🐉 Admin	
🛍 🧾 Sa	lariés 🔯 Feuille de te	mps	×										
Salariés		3	DOE John			3 7				🔯 Récup	èrer les he	ures C	
Recherche		C	Feuille de	temps	Rubriques (mois en	cours Variab	les Contrôle d'ac	cès				
Département	▼ Bureau / Site ▼		DOE John								Ajouter	Rubrique	
Code	Nom	om JMERRALY Priscilla			Rubrique			Employeur		S	Salarié		
- 🖺 00004	AUMERRALY Priscilla			ode R			Groupes	multiplicateur	valeur	multiplicateur	ultiplicateur vale 4		
- 🖺 00010	BEEHARRY Sylviana												
	DOE Jane												
00001	DOE John < 2		< .										
- 🖺 00009	DOE Tom	_											

Sélectionnez un **type de rubrique connexe mais pas de Code identique** à la rubrique que vous souhaitez régulariser (si votre prime était 3000 Special Allowance, ne reprenez pas 3000 car sinon vous écraseriez l'éventuel 3000 de ce mois ; prenez 3100 Special Allowance (2) par exemple si non déjà utilisé).

Sur l'écran qui vous est présenté : donnez un nom de rubrique explicite (1)(2) pour garder trace de votre

régularisation (il ne sera jamais imprimé) puis cochez que la régularisation sera **Imposable** (3) mais comme elle ne doit pas être payée au Salarié (déjà payé le mois précédent), cochez **Avantages prépayés**(4).

Entrez alors le **montant exact** (5) de la prime versée le mois précédent et indiquez que cette régularisation ne doit **pas être incluse dans les emoluments** (6)(car déjà incluse le mois précédent). **[Valider rubrique]**. C'est fait !



Lorsque vous calculerez le Bulletin de Paie du mois, cette rubrique effectuera de manière « silencieuse » (pas imprimé sur le Bulletin de Paie) la régularisation du Total taxable calculé et conservé dans le système, et le montant du PAYE sera automatiquement réajusté !